



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNEE 2010 - NUMERO SPECIAL N° 38 DU 14 DECEMBRE 2010**

---



---

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU NORD**

---

**Composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité  
de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Nord**

Par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2010

Article 1<sup>er</sup> : Considérant les résultats des élections au CTP consignés au procès-verbal de dépouillement du scrutin du 19 octobre 2010, sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du Comité d'hygiène et de sécurité susvisé, les organisations syndicales suivantes :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Solidaires	2 sièges	2 sièges
USFOMA	2 sièges	2 sièges
CGT	1 siège	1 siège
SNISPV	1 siège	1 siège
CFDT	1 siège	1 siège

Article 2 : Les syndicats ci-dessus énumérés disposent d'un délai maximal de quinze jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

# TABLE DES MATIERES

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU NORD

Composition du comité d'hygiène et de sécurité de la direction départementale de la protection des polulations du Nord .....	1
--	---

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)  
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

**Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord**